|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/4BIS/13 |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 25 février 2016 |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Reprise de la quatrième session**

**Genève, 21 – 24 mars 2016**

CrÉation d’une tÂche afin d’Établir des exigences pour un fichier d’autoritÉ des documents de brevet publiÉs par un office des brevets

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le 17 février 2016, l’Office européen des brevets (OEB) a envoyé au Secrétariat un document dans lequel il proposait que le Comité des normes de l’OMPI (CWS), à la reprise de sa quatrième session en mars 2016, entame une discussion sur les exigences pour un fichier d’autorité des documents de brevet publiés par un office des brevets. La proposition de l’OEB figure dans l’annexe du présent document.
2. Un fichier d’autorité donne une liste définitive de tous les documents de brevet publiés par un office des brevets national ou régional, dans l’objectif premier de permettre aux autres offices des brevets (et éventuellement aux autres utilisateurs) d’évaluer l’exhaustivité des documents de brevet disponibles.
3. Conformément à la proposition faite par l’OEB, le Secrétariat soumet les éléments ci‑après à l’examen et à l’approbation du CWS :
	1. la création d’une nouvelle tâche dont la description serait libellée comme suit :

“Établir une recommandation concernant un fichier d’autorité des documents de brevet publiés par un office des brevets national ou régional afin de permettre à d’autres offices et à d’autres parties intéressées d’évaluer l’exhaustivité de leurs collections de documents de brevet publiés”;

* 1. la création d’une nouvelle équipe d’experts, avec un responsable, chargée de la nouvelle tâche; et
	2. une demande visant à ce que la nouvelle équipe d’experts présente une proposition de recommandation d’une nouvelle norme de l’OMPI ou de révision des normes existantes de l’OMPI, pour examen et approbation par le CWS à sa prochaine session en 2017.
1. Le CWS est invité
	1. *à prendre note de la proposition soumise par l’Office européen des brevets concernant l’élaboration d’une recommandation en faveur d’un fichier d’autorité, telle qu’elle est reproduite dans l’annexe du présent document,*
	2. *à examiner et approuver la proposition concernant la création de la tâche, assortie d’un calendrier, ainsi qu’il est indiqué aux paragraphes 3.a) et c) ci‑dessus, et*
	3. *à examiner et approuver la création de la nouvelle équipe d’experts, avec son responsable, visée au paragraphe 3.b).*

[L’annexe suit]